



Mercredi, le 5 août 2026

A/ N° 166/MATD/CAB/DNLPR2013

N° 03 BL/BPN/2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 03 BL/BPN/2026

Arrestation et placement en détention de responsables et élus du Bloc Libéral de la commune rurale Ouendé Kènèma à la prison civile de Gueckédou.

Le Bloc Libéral (BL) informe l'opinion publique nationale et internationale de l'arrestation et du placement sous mandat de dépôt de trois de ses responsables, militants et élus de la commune rurale de Ouendé Kènèma, préfecture de Guéckédou, à savoir :

1. Monsieur **Faya Alexis KAMANO**, militant du Bloc Libéral et l'un des vingt-trois (23) candidats de la liste du Bloc Libéral au scrutin du 31 mai 2026 ;
 2. Monsieur **Mohamed FADIGA**, Secrétaire général du Bloc Libéral à Ouendé Kènèma ;
 3. Monsieur **Sékouba KONATÉ**, conseiller communal en exercice à Ouendé Kènèma.
- Les trois intéressés ont été présentés, le mardi 4 août 2026, devant le parquet compétent, puis placés sous mandat de dépôt et écroués à la Maison d'arrêt de Guéckédou.

1. Rappel des faits

Cette affaire intervient dans un contexte qui suscite de sérieuses interrogations. En effet, le 18 juillet 2026, aux environs de 15 h 20, Monsieur Faya Alexis KAMANO avait déjà reçu une convocation de la gendarmerie de Ouendé Kènèma, émise par le chef de poste adjoint. S'étant volontairement présenté à la gendarmerie, il aurait été immédiatement interpellé et placé en cellule sans avoir, selon ses déclarations, été préalablement informé d'une plainte ou des faits précis qui lui étaient reprochés.

Toujours selon son témoignage, il lui aurait été indiqué qu'aucune plainte n'avait alors été déposée contre lui et que son interpellation faisait suite à des instructions attribuées au Secrétaire général de la commune de Ouendé Kènèma.

À la suite de démarches entreprises par ses proches et de l'intervention de Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de première instance de Guéckédou, Monsieur Faya Alexis KAMANO avait finalement été remis en liberté aux environs de 19 heures le même jour.

2. Les événements des 31 juillet et 1er août 2026

Le vendredi 31 juillet 2026, aux environs de 22 heures, Monsieur Faya Alexis KAMANO affirme avoir quitté son domicile pour acheter du pain à la demande de son épouse enceinte. Sur son trajet, Mme la Maire, l'ayant aperçu à proximité de sa maison l'aurait immédiatement soupçonné d'être à l'origine d'un jeu dans les environs.

Une femme âgée présente sur les lieux aurait toutefois indiqué ne pas pouvoir attribuer les faits à Monsieur KAMANO, affirmant avoir vu plusieurs autres personnes emprunter auparavant le même passage.

Le lendemain matin, Monsieur KAMANO aurait été invité au domicile de Mme la Maire, en présence de plusieurs personnes et de sages de la localité. Il y aurait réitéré ses explications et demandé que le témoin précité soit entendu. Cette demande aurait, selon lui, été rejetée.

À notre connaissance, le feu en question n'aurait causé aucun dégât matériel. Il nous a également été rapporté qu'aucune photographie ou vidéo établissant l'existence d'un incendie ayant endommagé la résidence n'aurait été présentée à ce stade.

Quelques minutes après cette rencontre, Monsieur Faya Alexis KAMANO a été conduit à la gendarmerie de Ouendé Kènèma, puis transféré à Guéckédou, où il est détenu depuis le 1er août 2026.

Monsieur Mamadi FADIGA, Secrétaire général du Bloc Libéral, et Monsieur Sékouba KONATÉ, conseiller communal, ont par la suite été mis en cause comme présumés complices.

Présentés ensemble devant le parquet le 4 août 2026, les trois hommes ont été placés sous mandat de dépôt et conduits à la Maison d'arrêt de Guéckédou.

3. Le Bloc Libéral demande une justice impartiale et respectueuse des droits de la défense.

Le Bloc Libéral respecte les institutions judiciaires de la République et rappelle qu'il appartient exclusivement à la justice d'établir les faits, les responsabilités éventuelles et, le cas échéant, les infractions pouvant en découler.

Cependant, le Parti exprime sa vive préoccupation face aux circonstances ayant entouré les interpellations successives de ses responsables et élus à Ouendé Kènèma.

Le Bloc Libéral s'interroge notamment sur les conditions de la première interpellation de Monsieur Faya Alexis KAMANO le 18 juillet 2026, sur la nature précise des éléments matériels ayant justifié les nouvelles poursuites, ainsi que sur les raisons pour lesquelles certains témoignages susceptibles de contribuer à la manifestation de la vérité n'auraient pas été recueillis.

Nous rappelons un principe fondamental : toute personne poursuivie est présumée innocente tant que sa culpabilité n'a pas été légalement établie.

4. Constitution de Maître Michel SONOMOU

Afin d'assurer pleinement la défense des droits et intérêts des trois personnes détenues, le Bloc Libéral informe l'opinion publique qu'il a décidé de constituer Maître Michel SONOMOU, Avocat, pour assurer leur défense et le suivi de l'ensemble de la procédure judiciaire.

Maître Michel SONOMOU aura notamment pour mission d'examiner les conditions des interpellations et de la détention, de prendre connaissance du dossier de procédure, de veiller au respect des droits de la défense et d'engager toutes les voies de droit qu'il estimera appropriées dans l'intérêt de ses clients.

Le Bloc Libéral lui apporte son entière confiance dans l'accomplissement de cette mission.

5. Appel au calme et à la vigilance

Le Bloc Libéral invite ses militants, sympathisants, élus et l'ensemble de la population de Ouendé Kènèma et de Guéckédou à rester calmes, responsables et respectueux des institutions de la République.

Le Parti demande parallèlement aux autorités judiciaires compétentes que cette affaire soit traitée dans la plus grande transparence, dans le strict respect de la loi, des droits de la défense, du contradictoire et de la présomption d'innocence.

Nous demandons que tous les témoins utiles soient entendus, que tous les éléments matériels soient versés au dossier et que les circonstances exactes des faits soient établies sans pression, sans considération politique et sans traitement discriminatoire.

Le Bloc Libéral suivra avec la plus grande attention l'évolution de cette procédure.

Il réaffirme sa détermination à défendre, par les voies exclusivement légales et républicaines, les droits de ses militants, de ses responsables et de ses élus partout où ceux-ci seraient menacés ou injustement mis en cause.

Le Bloc Libéral demeure attaché à une justice indépendante, impartiale et équitable, seule capable de garantir la paix sociale, la confiance des citoyens dans les institutions et l'État de droit.

Conakry, le 5 août 2026

Pour le Bloc Libéral

Le Président du Bloc Libéral



Monsieur Oumar SANOH